**République de Guinée**

Travail - Justice - Solidarité



**ASSEMBLÉE NATIONALE**

***N°022***

**NEUVIÈME LÉGISLATURE**

Enregistré à la présidence de l’Assemblée Nationale, le 12 novembre 2020

SESSION ORDINAIRE 2020-2021

**RAPPORT FINAL**

**du Projet de loi de Finances Rectificative 2020**

**Fait**

**Par la** **Commission des Affaires Économiques et Financières, du Plan et de la Coopération.**

Présenté par le Rapporteur Général **Honorable Aboubacar Adama SYLLA**

Novembre 2020

**Honorable Président de l’Assemblée Nationale,**

**Monsieur le Représentant du Chef de l’État auprès des Institutions Constitutionnelles,**

**Honorables Députés,**

**Messieurs les Ministres,**

**Mesdames et Messieurs,**

Le projet de loi de finances rectificative 2020 est arrêté en recettes à 21 364 139 024 825 GNF et en dépense à 26 829 327 087 830 GNF.

Les recettes révisées se décomposent ainsi qu’il suit :

**\* Recettes Fiscales 17 075 971 276 798** GNF**;**

**\* Dons, Legs et Fonds de Concours 2 976 481 287 000** GNF**;**

* Dons Appui Budgétaire 1 807 569 117 000 GNF ;
* Dons Projets et Programmes 1 168 912 170 000 GNF ;

**\* Autres Recettes 574 181 982 409** GNF**.**

\***Dépenses courantes 18 985 868 716 435** GNF**;**

* Charges Financières de la dette 1 277 999 085 000 GNF ;
* Dépenses de personnel 6 208 742 856 500 GNF ;
* Dépenses de biens et services 4 395 476 819 999 GNF
* Dépenses de transfert 7 103 649 955 120 GNF;

**\* Dépenses d'investissement 7 105 953 892 777** GNF**;**

\* Immobilisations non financières 6 904 165 494 777 GNF;

\* Immobilisations financières 201 788 398 000 GNF.

\***BUDGETS D’AFFECTATION SPECIALE 737 504 478 61**

* Fonds National de développement local(FNDL) 282 528 175 218 GNF ;
* Fonds National de Développement Local et du Fond de Développement des Communes de Conakry (FODECON) 381 778 738 400 GNF;
* Registre Social Unifié (RSU) 37 818 265 000 GNF;
* Fonds Commun de l’Éducation (FCE) 35 379 300 000 GNF.

Pour la couverture du déficit **de 5 465 188 063 405 GNF**, le Ministre des finances est autorisé à:

* contracter des emprunts pour 6 919 582 149 675 GNF ;
* recouvrer des créances sur les entreprises et autres redevables pour 224 605 913 444 GNF;
* procéder au remboursement du capital des emprunts pour 1 679 000 000 000 GNF, dont 913 000 000 000 en emprunts intérieurs et 766 000 000 000 en emprunts extérieurs.

**Honorables Députés,**

Pour la réalisation de ces objectifs, des mesures nouvelles ont été initiées notamment :

* l’ouverture d’un Budget d’Affectation Spéciale (BAS) dénommé **Fonds Commun de l’Éducation** pour **35 379 300 000 GNF** sur financementdel’Agence Française de Développement (AFD) et de l’UNICEF (Art 6 et 7) ;
* l’accompagnement fiscal des entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte économique à la crise sanitaire du coronavirus (Art 8 à 14) ;
* la réduction du taux de la taxe sur les assurances (Art 15) ;
* la déductibilité des primes d’assurance-vie (Art 16) ;
* la réduction à 0% de la taxe sur l’importation des matières premières de l’industrie (Art 17);
* la suspension au titre de l’exercice 2020 de l’application du tarif de la taxe sur les boissons alcoolisées produites en Guinée (Art 18).

Les projections budgétaires révisées, tant au niveau des recettes, des dépenses ainsi que le financement du solde, sont bâties sur :

* Un taux de croissance économique de 5,2% du PIB contre 6,3% dans la LFI ;
* Un taux d’inflation moyen de 9,7% contre 8,3% en LFI ;
* Un taux de pression fiscale de 12,70% contre 13,50% en LFI.

**Honorables Députés,**

En ce qui concerne les recettes révisées estimées à 21 364,13 Mds GNF, il apparait une diminution de 342,00 Mds (-1,58%) due aux recettes fiscales pour 2 073,30 Mds, (10,81%) dont:

* impôts sur les revenus, bénéfices et gain en capital pour 1 083,5 Milliards,
* impôts sur les biens et services pour 363,5 Milliards,
* impôts sur le patrimoine pour 3,7 Milliards et
* impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales pour 454,4 Mds.

Toutefois, cette baisse a été atténuée par l’accroissement constaté au niveau des impôts sur les salaires et la main d’œuvre pour 18,6 Milliards et les autres recettes fiscales pour 14,1 Milliards.

Les dons, legs et fonds de concours augmentent de 1 601,90 Milliards dont 1 347,6 Mds en appuis budgétaires et 254,29 Milliards en projets et programmes.

Pour les autres recettes, l’augmentation de 6,5 Milliards constatée provient des revenus de la propriété pour 50 Milliards, amoindrie par des baisses respectives sur la vente des biens et services pour 36,5 Milliards, les amendes, pénalités et confiscations pour 5,25 Milliards et les recettes diverses pour 1,75 Milliards.

Les prévisions de recettes des régies financières se présentent ainsi qu’il suit :

* **Direction Nationale des Impôts : 7877,85 contre 9464,61 Mds (-16,8%);**
* **Direction Nationale du Trésor : 1152,54 contre 1 660,34 Mds (-30,6%);**
* **Direction Générale des Douanes : 8657,59 contre 8391,17 Mds (3,2%)**

**Honorables Députés,**

## Pour la prévision des dépenses se chiffrant à 26 829,3 Mds contre 26 730,8 Mds en LFI, soit une augmentation de 98,5 Mds (0,37%), qui concerne les dépenses courantes pour 2 513,2 Mds (15,26%) atténuée par des baisses enregistrées au niveau des dépenses d’investissement pour 2 372,1 Mds (-25,03%) du budget général et les budgets d’affectation spéciale (BAS) pour 42,6 (-5,46%).

Les dépenses d’investissement hors BAS sont évaluées à 7 106 Mds contre une prévision initiale de 9 478,1 Mds, soit une diminution de 2 372,1 Mds (-25,03%) et porte sur les immobilisations non financières pour 2 447,9 Mds atténuée par une légère augmentation des immobilisations financières pour 75,8 Mds.

Les Budgets d’Affectation Spéciale (FNDL, FODECON, RSU et FCE) sont évalués à 737,5 Mds contre 780,1 Mds en LFI, soit une baisse de 42,6 Mds due essentiellement à la baisse des recettes minières

**Honorables Députés,**

À la suite des débats fructueux en Commissions et en Inter commissions avec la participation active de Monsieur le Ministre du Budget et Cadres concernés, l’Assemblée Nationale:

* encourage les régies de recettes des différents départements à mieux faire ;
* approuve la ré-immatriculation du parc automobile ;
* invite le gouvernement à assurer un suivi régulier des travaux à réaliser par des bureaux de contrôle compétents et intègres ;
* exhorte le gouvernement à l’application rigoureuse de la loi relative à la gouvernance financière tout en polarisant ses efforts sur la création des Budgets d’Affectation Spéciale (BAS) en lieu et place de multiples fonds et autres agences ;
* soutient le gouvernement à poursuivre l’apurement de la dette intérieure ;
* incite le gouvernement à intensifier le contrôle de l’exécution budgétaire ;
* félicite particulièrement le Professeur Président Alpha CONDE et son gouvernement pour les mesures fortes prises afin de combattre la Pandémie de la covid-19 mais encore et surtout à organiser des élections inclusives, transparentes et crédibles sur fonds propres.

**Honorables Députés,**

Tout en remerciant tous ceux qui ont, de près ou de loin participé aux travaux de Commissions et en Inter-commissions du projet de loi de finances rectificative 2020, la Commission des Affaires Économiques et Financières, du Plan et de la Coopération, vous invite à l’adopter à l’unanimité.

Je vous remercie

 ***La Commission***